

À la commission terrorisme, l'opposition veut son mot à dire

Les députés de l'opposition espèrent que la majorité prendra effectivement en compte leurs initiatives législatives pour compléter l'arsenal antiterroriste.

MARTIN BUXANT

Coup d'envoi hier de la commission "terro" au Parlement fédéral, présidée par le député N-VA Koen Metsu. L'idée est de travailler vite et bien, «d'être efficace», comme le souligne la vice-présidente Françoise Schepmans. L'ordre du jour a été balayé et la commission devrait en priorité se pencher sur la liste de 18 points présentés par le gouvernement fédéral. Certains de ces points liés à la lutte antiterroriste ne nécessitent pas d'adaptation budgétaire – par exemple l'octroi de budgets supplémentaires aux services de sécurité. D'autres points, en revanche, nécessiteront des nouvelles lois, via des projets ou des propositions. Ainsi, les avis du Conseil d'Etat et de la commission de protection de la vie privé seront-ils sollicités dans ce cadre-là. «L'idée est bien de faire atterrir ces textes législatifs antiterroristes le plus rapidement possible en séance plénière du Parlement», précise encore la vice-présidente.

Plusieurs initiatives antiterroristes vont donc nécessiter des nou-

velles lois. Parmi celles-ci, pointons l'adaptation des méthodes particulières de recherche avec notamment un volet consacré aux cartes téléphoniques prépayées – celle-là même qui causent pas mal de souci aux enquêteurs puisqu'elles sont difficilement traçables. Notons aussi l'extension de la durée de la garde à vue à 72 heures ou la possibilité de perquisitionner 24h/24. Dans le cadre de l'enquête actuelle, qui vise entre autres à mettre la main sur un des suspects des attentats de Paris Salah Abdeslam, il est frappant de noter que plus aucun perquisition ne peut avoir lieu entre 21h et 5h du matin. Un autre volet de la lutte antiterroriste doit trouver un socle légal adapté : celui des «foreign fighters», les «returnees» qui reviennent de Syrie et d'Irak après avoir fréquenté l'Etat islamique. Selon les projets du gouvernement, ceux-ci devront passer par la case prison.

Sas de décontamination

Dans l'opposition, le député cdH Georges Dallemagne suggère toutefois une adaptation à ce projet: il s'agirait de faire passer les «returnees» par un «sas de décontamination», un centre de contrôle des «returnees», où ceux-ci seraient confinés à leur retour de pays en guerre pour une durée allant de 15 jours à

trois mois. Là, leur degré de dangerosité serait soigneusement évalué et il serait ensuite décidé s'ils doivent effectivement être dirigés vers la prison ou plutôt être contrôlés mais à l'extérieur d'un établissement pénitentiaire au sens strict. «La majorité a

indiqué qu'elle souhaitait travailler par-delà les clivages majorité/opposition, espérons qu'elle tienne parole», souffle Georges Dallemagne. Le député-bourgmestre de Liège Willy Demeyer tient un discours analogue. «Je plaide pour que la majorité ne cadennasse pas les débats».

Ainsi le socialiste dépose-t-il sur la table une proposition de loi qui, espère-t-il, recueillera l'assentiment de la majorité: il s'agit de revaloriser le traitement des inspecteurs de police de quartier via des primes. Ces primes seront liées au suivi de formation, notamment sur la détection de la radicalisation. «Les policiers de quartiers jouent un rôle de premier plan dans le repérage et la détection des éléments radicaux, ce sont les meilleurs pour aller à la pêche aux informations, revalorisons-les. Leur rôle est capital», insiste Willy Demeyer.

«Espérons que la majorité tienne parole.»

GEORGES DALLEMAGNE
DÉPUTÉ CDH